



Minéraux de basse étoffe

Albert Tessier, M.S.R.C.

Numéro 11, 1946

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080169ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080169ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

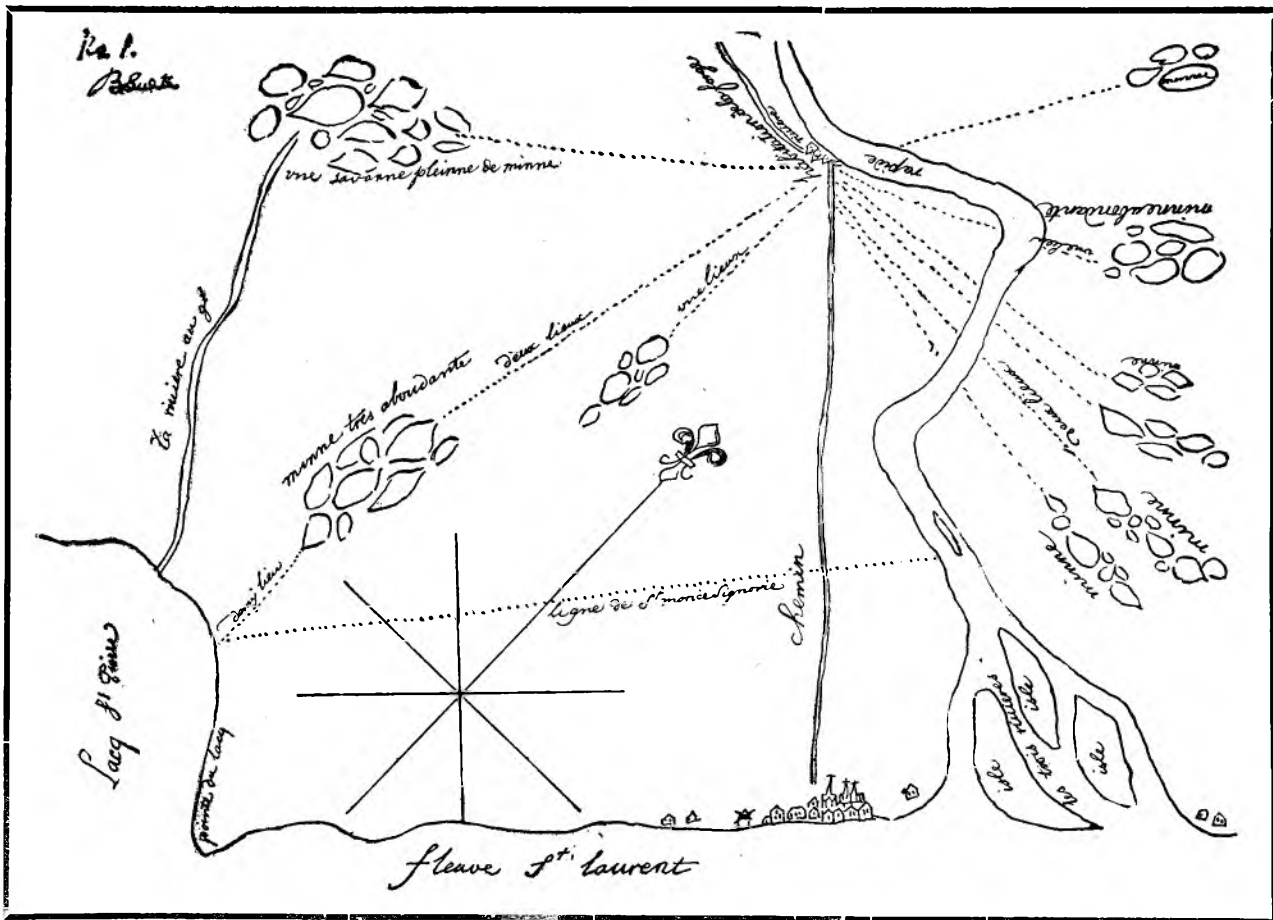
0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, A. (1946). Minéraux de basse étoffe. *Les Cahiers des Dix*, (11), 118–140.
<https://doi.org/10.7202/1080169ar>



Plan montrant les veines et les dépôts de mine de fer dans la région trifluviennne, vers 1734, date où furent construits les premiers hauts-fourneaux.

(Voir Les Forges Saint-Maurice, par Benjamin Sulte.)

Minéraux de basse étoffe

Par l'abbé **ALBERT TESSIER, M.S.R.C.**

« . . . faisant de la découverte des minéraux ou riches ou de basse étoffe un essentiel aux affaires du Roy et à l'établissement du Canada. »

(Jean Talon à Colbert, 4 octobre 1665.)

Les facteurs économiques jouent un rôle prépondérant dans la vie des peuples. Comme ils se prêtent peu aux effets de panache, l'histoire écrite les néglige parfois, au profit d'événements plus faciles à dramatiser. Il en résulte assez souvent des déformations graves.

Chez nous, les faits religieux, militaires et politiques ont très longtemps pris toute la place dans les manuels scolaires et les discours patriotiques. La situation a changé depuis. Déjà, lors de la première semaine d'histoire du Canada, en 1925, M. Edouard Montpetit donnait un solide coup de barre : « . . . c'est l'action du facteur économique dans l'histoire qui nous instruira davantage parce qu'elle est explicative. La négliger, lorsqu'on décrit la marche de la société, c'est faire fi d'un élément sans lequel le passé et l'actualité demeurent incompréhensibles . . . » A cette même occasion l'éminent économiste payait un tribut bien mérité à « l'abbé Lionel Groulx, le premier qui ait rétabli l'ambiance où notre race fut appelée à agir. Cet historien achève chacun de ses livres sur un spectacle semblable, où s'enchevêtrèrent les préoccupations et les transformations sociales de notre groupe. Féconde initiative qui renouvelle notre histoire et la complète; qui nous livre autre chose à méditer que la stérile succession des faits d'administration; les pénibles exemples des querelles intestines ou le récit tronqué des batailles; qui nous éclaire sur la vie, répétons-le, la vie menée dans un cadre humain, parmi les dures beautés de notre territoire. »

Les profanes, les écoliers surtout, s'attachent davantage aux

récits empoignants de batailles ou d'exploits inusités. Les professeurs savent comme il est difficile au début d'allumer l'intérêt des jeunes pour les faits sans éclats de la vie commune. Il faut y mettre une chaleur et une puissance d'évocation que bien peu possèdent au même degré que M. le chanoine Groulx. Pourtant, quand on s'y arrête, les événements les plus simples prennent du relief, de la couleur. L'humanisation lente et difficile d'un pays sauvage exige de la vision, du courage, une ténacité qui force l'admiration. Le défrichement, la création de seigneuries, l'ouverture de routes, la fondation de paroisses mettent en jeu des énergies humaines d'une aussi belle qualité que le courage militaire. Il en est de même de la mise en valeur des richesses naturelles de la forêt, de la terre et de l'eau. Les habitants, les ouvriers, les pêcheurs, les industriels, ont droit, comme les missionnaires, les soldats, les chefs politiques, d'entrer dans la grande histoire !

Cette année, je présente au *Cahier des Dix* une étude sur les recherches préliminaires qui ont amené l'établissement de la première grande industrie de l'Amérique du Nord : les Forges Saint-Maurice. En choisissant ce thème je ne cède pas uniquement au désir de mettre une fois de plus la Mauricie à l'honneur. C'est en effet un mérite secondaire, pour les sables trifluviens, d'avoir contenu plus de matières ferrugineuses que les autres terreaux du continent. Cet accident géographique ne comporte en lui-même aucun titre de gloire spécifiquement mauricien !

Il n'en reste pas moins que nous lui devons d'avoir été le berceau du premier effort concerté d'exploitation des richesses de notre sous-sol. Les initiatives audacieuses qui ont amené ce résultat méritent d'être mieux connues. Elles affirment l'ampleur de vues et l'audace réaliste des hommes qui les ont tentées avec succès malgré tous les obstacles.

On objectera sans doute que les résultats de cet esprit d'entreprise ont mis du temps à s'affirmer. En effet, quand s'alluma pour la première fois, en 1738, le fourneau de la petite usine des Forges, l'histoire française du Canada tirait presque à sa fin. Depuis deux

siècles la France connaissait, grâce à Jacques Cartier, les merveilleuses promesses du pays. Sur son rocher, Québec dominait la vie canadienne depuis cent-trente ans. Au cours de cette longue période, plusieurs générations de Canadiens avaient vécu, peiné, travaillé. Elles avaient libéré la terre nourricière tout le long du Saint-Laurent; les canots des missionnaires et des explorateurs avaient parcouru en tous sens l'immensité canadienne, posant partout des jalons qui établissaient l'emprise française sur des millions de milles carrés de forêt. L'entreprise épique, disproportionnée aux moyens mis en jeu, touchait à son terme. Et tout l'effort déployé pour l'utilisation d'une des premières nécessités de la vie, le fer, se bornait à un modeste fourneau de maçonnerie, juché au faite d'une butte sableuse, en pleine forêt, à neuf milles des Trois-Rivières !

Ne nous étonnons pas de cette lenteur. Surtout ne l'attribuons pas à l'indifférence ! La chasse aux métaux et aux minéraux utiles commença avec les premières explorations. Jacques Cartier lui-même épia avidement tous les indices susceptibles de révéler l'existence de gisements précieux. Son imagination enfiévrée s'enflamma, à Charlesbourg-Royal, devant « certaines feuilles d'or fin, aussi épaisse que l'ongle », ainsi que « des pierres comme des diamants, les plus beaux, polis et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible de voir : ils luisaient comme si c'étaient étincelles de feu. » La hâte d'étaler ces splendeurs à la cour lui fit brûler la politesse à son supérieur, Roberval. Mais les trouvailles du Malouin ne résistèrent pas aux épreuves des alchimistes du royaume. De cette déconvenue naquit un proverbe désobligeant pour nous: « Faux comme un diamant du Canada ».

Le mirage de l'or et des diamants résiste à tout, même aux proverbes. Les chasseurs de richesse continuèrent très longtemps de chercher et d'espérer. Une rumeur courut, en 1646, qu'on avait déniché une mine d'or et de cuivre aux Trois-Rivières. Gilles Bacon fut dépêché sur place afin d'authentifier la découverte. L'or trifluvien n'était pas de meilleure venue que celui de Charlesbourg.

Faute d'or, d'argent ou de pierres précieuses, on se rabattit sur

des métaux plus modestes, mais non moins utiles : le cuivre, le plomb et surtout le fer dont les pionniers auraient pu tirer des outils et des instruments de travail. De tous les matériaux d'urgente nécessité que récelait notre pays, le fer consentira le premier à se mettre au service de l'homme, mais après quels délais et quels tâtonnements !

M. Noël Fauteux, dans son excellent ouvrage, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, consacre un long chapitre aux mines de fer. Il situe la première découverte de minerai en l'année 1607, aux environs de Jamestown, Virginie. Les colons auraient même tenté, dès 1620, l'établissement d'une forge primitive que des partis indiens détruisirent deux années plus tard. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre reprirent ces essais, mais sans dépasser le stage de l'exploitation privée. M. Fauteux décrit de la sorte le procédé qu'ils employaient : « Il consistait à faire fondre le minerai dans un foyer semblable à celui dont se servaient les forgerons. Un canal pratiqué au-dessous de l'endroit où l'on plaçait le minerai entraînait les impuretés et ne laissait qu'une masse de fer tout raffiné qui était mis en barre immédiatement sur l'enclume et au marteau. On pouvait, en trois heures de temps, tirer cinquante livres de fer de cent cinquante livres de minerai. »

Si les Virginiens peuvent réclamer le mérite d'être les pionniers dans l'exploitation, ils doivent concéder la palme à Champlain pour la découverte de gisements. Trois ans avant eux, (1604), le fondateur de Québec repéra du fer à la rivière du Boulay, en Acadie. Il était accompagné d'un mineur, « nommé maître Simon », qui déclara que la mine pourrait donner du cinquante pour cent. On expédia des échantillons en France. On mit du temps à tirer des conclusions pratiques de l'expertise; près d'un siècle s'écoulera avant qu'on pose des actes . . . platoniques d'ailleurs. En 1702, M. de Brouillan obtint le privilège d'exploiter les mines de fer de la baie Sainte-Marie. Le dit privilège demeura lettre morte.

La pêche à la morue et la traite des fourrures absorbaient tellement les responsables de la Nouvelle-France qu'ils négligèrent totale-

ment le reste, les mines incluses. Dans son *Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement appelé Canada*, datée des Trois-Rivières, le 8 octobre 1663, Pierre Boucher dresse un inventaire détaillé des ressources réelles ou imaginaires de sa patrie d'adoption. Tout y passe, même les mines. Il en parle toutefois sur un ton qui laisse entendre qu'on n'en est encore qu'aux conjectures à ce sujet. Il paraît bien évident en tout cas que les gisements de fer de la région trifluvienne ne sont pas encore connus. Boucher aurait été trop heureux de les signaler aux lecteurs français que son prospectus de recrutement désirait attirer au Canada. « Il y a, écrit le propagandiste trifluvien, des mines de fer, de cuivre, d'étain, d'antimoine et de plomb; plusieurs croient aussi qu'il y a des souffrières. J'ai parlé à un faiseur de salpêtre qui m'a dit qu'on en trouverait ici d'aussi bon qu'en aucun lieu du monde et en quantité. » Dans le chapitre XV, intitulé : « Remarques qui ont été omises aux chapitres précédents », Boucher revient plus longuement sur le sujet, mais pour fournir des considérations un peu fantaisistes. Il parle de masses de plomb brut que « les Iroquois coupent à même le rocher avec leurs haches, et en font des petits bâtons carrés qu'ils coupent de longueur pour s'en servir à tirer quand ils vont en guerre, lorsque les balles leur manquent. » Même ton au sujet des dépôts de cuivre dont les Jésuites signalent la présence aux sources du grand fleuve. Dans la région du lac Supérieur, il existe un lingot tout raffiné « qui pèse plus de 600 livres selon leur estime; ils disent que les Sauvages en passant font du feu dessus, après quoi ils coupent des morceaux avec leurs haches; un d'entre eux voulut faire de même, il y cassa tout sa hache : le chemin ne serait pas malaisé, si nous étions les maîtres des Iroquois, et qu'on pût passer pardevant leur grand lac. » Une fois engagé sur cette voie, le placide gouverneur des Trois-Rivières fait siennes les prétentions d'Indiens ou de voyageurs qui affirment pouvoir cueillir, dans des régions imprécises, quantité de turquoises, d'émeraudes et de diamants. « Mais, corrige prudemment le sage Boucher, je ne sais pas s'ils sont fins. »

Le prospectus de Pierre Boucher fait miroiter des perspectives alléchantes pour l'avenir, mais il suggère un aperçu décevant de la situation canadienne après cinquante-cinq ans d'efforts colonisateurs. La Nouvelle-France a progressé bien lentement depuis la fondation de Québec. Les compagnies qui s'étaient engagées à établir des milliers de colons en retour du monopole de la traite et du commerce n'ont déployé aucun effort sérieux de recrutement humain. Elles ont cyniquement concentré leurs efforts sur le trafic rémunérateur de pelleteries. Toute autre forme d'activité leur semblait même dangereuse pour leur commerce et ils mettaient continuellement des entraves au défrichement et à l'expansion de la colonie. A l'époque où Boucher écrit, la population dépassait de très peu 2,000 habitants. Sur ce nombre, décalage fait des commis de traite, des chasseurs, des employés d'administration, — tous gens de passage, — les habitants stables constituaient une minorité. Les terriens têtus devaient s'arracher le coeur pour assurer la subsistance de leur famille. Le sol donnait bien, mais on manquait d'instruments pour le défricher et le cultiver. La colonie dépendait encore entièrement de la métropole pour toutes les nécessités de la vie : outils de travail, mobilier, armes, vêtements, et même les vivres. A part le gibier, le poisson, les fruits sauvages, quelques légumes et céréales, le pays ne fournissait rien d'immédiatement utilisable. On importait tout de France et les habitants de la colonie devaient se soumettre aux exigences des marchands dont la principale préoccupation se résumait à cueillir les plus gros bénéfices possibles.

Cette situation ne pouvait durer longtemps. Avec le nombre des habitants, les exigences croissaient, les besoins se faisaient plus urgents. La lenteur des communications, la rareté des articles d'usage familial, leur prix exorbitant, créaient une gêne qui s'ajoutait à toutes les misères de la colonie. Depuis vingt ans, les Iroquois tenaient les habitants en haleine; ils étouffaient graduellement toute initiative, bloquaient les sorties, détruisaient les hommes, le bétail, les récoltes. Le courage des plus résistants commençait à mollir; plusieurs parlaient ouvertement de retourner en France. L'évêque, les missionnaires, le gouver-

neur lançaient des appels suppliants au roi. Pierre Boucher reçut mission d'aller plaider la cause du Canada auprès de Louis XIV.

Les années d'angoisse et de privations tirent à leur fin. Le roi a entendu les appels de sa colonie agonisante. Il enverra des colons, des troupes et des chefs civils et militaires. Un redressement s'opérera sur tous les fronts.

Dans le domaine économique, tout est à créer. L'intendant Talon portera une attention toute particulière à ce secteur. Ses initiatives s'inspireront d'une visée maîtresse : assurer à la population les moyens de se suffire à elle-même par la culture, la pêche, l'artisanat familial, l'industrie, etc . . . Il pense d'abord au peuple, sentiment très nouveau chez un administrateur de la Nouvelle-France, Champlain excepté.

Jean Talon n'est pas un fonctionnaire routinier. Il tient d'abord à se mettre bien au fait de toutes les données d'un problème avant de proposer des solutions. Retenu à La Rochelle par un retard des navires, il commence là son enquête. « En attendant que les vaisseaux qui nous doivent porter soient prêts à mettre à la voile, mande-t-il à Colbert, je profite tant que je puis du temps et je m'instruis sur la Nouvelle-France; . . . mais je ne vous en marquerai rien jusqu'à ce que je les aie mieux examinées et reconnues de plus près. » (15 mai 1665).

D'avance il a décidé de procéder à des recherches sérieuses sur les mines. Il ne s'en tiendra pas à de simples racontars mais procédera à des vérifications minutieuses. Il fait passer au Canada le sieur Denys et une équipe de vingt-quatre travailleurs munis de vivres et d'outils pour procéder à l'examen des mines de plomb que le sieur Denys prétend avoir découvertes dans la région de Gaspé.

Lui-même s'embarque le 24 mai. Il put savourer à loisir les charmes de la navigation puisque son voilier mit 117 jours à se rendre à Québec ! Une fois en vue des côtes canadiennes, il commença son enquête directe, se faisant conduire souvent à terre, examinant lui-même le terrain, prenant des notes, recueillant des échantillons.

Même souci de documentation directe auprès des gens. Il par-

court à pied la côte de Beaupré, entre dans toutes les maisons, s'informe des conditions de vie, s'enquiert des besoins de chacun. Muni de renseignements nombreux, il peut maintenant fournir un rapport étoffé à Colbert. Durant les trois semaines qui le séparent du départ des derniers vaisseaux, il rédige un mémoire d'une étonnante lucidité. Cette pièce d'environ 4000 mots constitue un résumé complet de la situation et suggère déjà une foule de mesures très au point. Talon s'y révèle un homme d'Etat à l'esprit net, capable d'une vue d'ensemble où tous les problèmes de détails se tiennent à leur place sans se nuire.

Le plus urgent est d'améliorer les conditions matérielles d'existence. Il propose une énergique campagne de peuplement; le Canada a besoin d'épouses habiles et travaillantes, il a besoin de bons agriculteurs; surtout il lui faut des artisans de tous métiers.

En passant en revue les ressources à mettre tout de suite en valeur, Talon n'oublie pas les mines : « Je passe de la fertilité de la terre à sa fécondité, écrit-il dans ce premier rapport à Colbert, et de ses fruits à ses minéraux et je dis que si le fondeur que Messieurs de la Compagnie nous ont envoyé par vos ordres est aussi habile homme dans l'opération qu'il se dit dans la connaissance et le discernement des véritables et des apparents minéraux, vous devez espérer pour Sa Majesté de grands avantages de ce pays. J'ai eu avec ce fondeur plusieurs conférences particulières sur tout ce que j'avais amassé en remontant le fleuve de Saint-Laurent, et mettant pied à terre aux endroits dans lesquels je croyais trouver des productions particulières de la terre et du climat, je lui ait fait voir des excréments de mines, des marcassites et quelque chose de plus pur que j'ai tiré des différents endroits . . . »

Mais Talon reste un peu sceptique. Il hésite visiblement à partager les emballements du supposé maître mineur. « Si le jugement qu'il porte sur ce qu'il a vu est d'un homme expérimenté, il y a de l'or et de l'argent dans les lieux qui produisent ces marcassites, à la recherche desquels je vais travailler avec application, faisant de la dé-

couverte des minéraux ou riches ou de basse étoffe, un essentiel aux affaires du Roi et à l'établissement du Canada. » Pour en avoir le coeur net, il expédie le spécialiste sur place : « Ce même fondeur partira demain dans une chaloupe que je lui fais équiper avec l'argent de la Compagnie pour le faire passer à Gaspé, où il prétend, non sur ce qu'il a vue en France, mais sur ce que je lui ai montré d'une veine de roche que j'ai arrachée moi-même en passant au dit Gaspé, trouver de l'argent . . . La facilité avec laquelle ce fondeur prétend travailler dans une roche très vive et les grands avantages qu'il promet de son travail joints aux espérances de mines d'or et d'argent dont il nous flatte, surtout sur ce que je lui ai fait voir, me font dire qu'il est bon de l'examiner et reconnaître s'il répondra aux espérances qu'il fait naître, surtout sur les mines d'or et d'argent qu'il assure presque devoir se trouver en ce pays ». (Lettre à Colbert, 4 octobre 1665).

Les marcassites de Talon s'avérèrent aussi décevantes que les diamants de Cartier. Malgré ses promesses le fondeur n'en tira rien. Un peu désabusé, l'intendant écrira au ministre, le 13 novembre 1666 : « J'informe la Compagnie de l'Employ présent de leur fondeur que je trouve plus propre à contenter l'esprit des curieux qu'à faire des extraits de mines qui produisent de grands bénéfices ». Talon continue quand même de fouiller, de recueillir des spécimens. Ses recherches de prospecteur se concentrent sur le rocher de Québec : « Je viens présentement de faire l'essai d'une mine de charbon qui règne en plusieurs endroits au pied de la montagne sur laquelle Québec est planté. J'ai trouvé qu'il chauffait assez bien la forge, quoique il ne soit tiré que de la superficie . . . » Talon cède-t-il lui aussi au mirage? Il croit avoir trouvé des pépites de cuivre et il se livre à des expériences : « Je n'ose prétendre qu'il se trouve ici des mines de cuivre rouge, mais au même endroit où j'ai fait prendre aujourd'hui le charbon dont je parle, j'ai moi-même ramassé force petits morceaux qui paraissaient de la nature du cuivre que la Suède produit. J'en ai fait fondre dans une cuillère, mais cette matière s'est incorporée avec le fer de la dite cuiller qu'elle a fait couler. Je donne cet effet à la quan-

tité du soufre qui accompagne ce métal, on fait bien des épreuves inutiles pour réussir utilement une fois. »

En dépit de toute sa bonne volonté de prospecteur et de fondeur, l'intendant ne parvint pas à changer la capitale en centre métallurgique ou carbonifère. Des fouilles auraient compromis d'ailleurs l'acropole québécoise et Talon préféra s'abstenir comme il le mande au ministre Colbert, le 27 octobre 1667 : « (La mine de charbon) de Québec, dont j'ai fait faire la première ouverture, prenant son origine dans la cave d'un habitant et se conduisant sous le Château Saint-Louis, ne peut à mon sentiment s'exploiter qu'avec risque d'endommager le dit Château qui est sur l'Escors de la roche qui couvre cette mine. J'essaierai de la trouver en biaisant parce que nonobstant qu'il y en a une très bonne au Cap-Breton, les vaisseaux qui arrivent à Québec s'y chargeraient avec plus de facilité qu'ils ne le feraient ailleurs. »

Malgré ces déboires successifs, Talon s'entêta à découvrir du fer, du cuivre ou du charbon. Il expédiait en France échantillons sur échantillons. Toujours avec des résultats décevants. Le 20 février 1668, Colbert lui écrit : « Par l'essai qui a été fait des morceaux de la mine de charbon de bois que vous avez envoyés ici, la qualité s'en est trouvée fort défectueuse, ou pour mieux dire, ces morceaux n'ont rien produit que de la poussière. Il en reste quelques autres dont on fait faire une nouvelle épreuve et je me remets à M. Rochemière à la parfaire. S'il était bien vérifié qu'il se trouve du cuivre dans le lac des Hurons, et qu'on pût l'extraire avec facilité ce serait une chose à bien cultiver après avoir mûrement examiné comment l'extraction de cette matière se pourrait faire. »

A la cour, l'intérêt pour les mines semblait s'accroître en proportion des échecs enregistrés. Le 18 mai 1669, le roi adressa des instructions spéciales à l'intendant. On y relève l'ordre suivant : « Travailler toujours à la recherche et établissement des mines de fer, de plomb, de cuivre, et d'étain, et considérer ce travail comme le plus important qu'il y ait à faire pour l'augmentation du Canada, d'autant que ces mines y attireront une telle abondance qu'en peu de temps

il se trouverait peuplé au point qu'il pourrait facilement subsister de lui-même, et devenir un grand et puissant Royaume qui est la fin à laquelle sa Majesté veut parvenir par tous les soins qu'elle en prend avec tant de bonté. » En marge de cet avis, Talon note qu'il « a fait partir les gens jugés capables de travailler utilement à la découverte des mines de cuivre. Le Maître de forge, qu'il a amené avec lui cette année, agit fortement pour découvrir l'abondance de celles de fer qui se trouvent au-dessus de Québec. Les essais envoyés à La Rochelle, à Monsieur de Terron, et à Paris à M. Bellinzani peuvent faire connaître ce qu'on en peut attendre. Bon. »

Enfin, des lueurs d'espoir pointent dans une lettre de Talon à Colbert, le 29 août 1670 : « Le Maître des forges jure que la mine de fer que je lui ai fait voir est de très bonne qualité et le faiseur de goudron veut perdre sa vie s'il n'en fournit abondamment. Mais je ne vais pas si vite qu'eux et je veux moi-même faire descente au lieu où est la mine, qui n'est pas d'une grande utilité quand elle est fort éloignée des rivières ou descentes d'eau capables de faire agir les soufflets pour animer les fourneaux, ou quand elle manque de bois propre à faire le charbon nécessaire pour nourrir le feu des dits fourneaux. »

L'intendant Talon révèle ici son caractère positif et pratique. Il a vite fait son sacrifice des métaux précieux. L'or et l'argent excitent les convoitises, ils flattent l'orgueil des puissants et conduisent souvent à des catastrophes. Le charbon et le fer sont de plus modeste étoffe. Ils se contentent d'aider humblement les humains, de faciliter leur tâche, de les assister dans les besognes obscures de chaque jour : cuisine, travaux de ferme, construction de meubles, de voitures, de navires, de maisons. Ils servent aussi à fabriquer les canons, les armes offensives ou défensives, les agrès de vaisseaux, etc . . . Pour les besognes de paix ou de guerre, comme pour les travaux domestiques, ces auxiliaires précieux l'emportent sur l'or et les pierres ! Aussi le réorganisateur de la vie économique canadienne portera maintenant toutes ses attentions sur la recherche des dépôts de fer ou de charbon, on sait avec quel souci de prudence et de contrôle minutieux.

A son retour au Canada, en 1670, il amena avec lui un maître de forge, le sieur de la Potardière. Cet expert se mit tout de suite à l'oeuvre. Le 10 novembre 1670, l'intendant écrit à Colbert : « Je devrais ici m'étendre sur la mine de fer parce que si elle se vérifie bonne elle doit avoir des suites avantageuses au Canada et devenir même fort utile au Royaume. Mais j'en suis dispensé par l'envoi du sieur de la Potardière, Maître de forge, que monsieur de Courcelles et moi avons estimé devoir faire passer en France avec vingt barriques de cette mine, et quelque quantité de sable de fer qu'il a jugé suffire pour en faire une épreuve à la vue des Maîtres de forges ou autres connaisseurs qu'il plaira au Roy de lui donner. Comme la dépense d'une forge et de ses fourneaux doit être de quelque conséquence, on ne peut prendre trop de précautions pour ne s'y embarquer pas mal à propos. S'il réussit, dans la fonte qu'il prétend faire ainsi qu'il m'assure qu'il est indubitable, il sera très avantageux qu'il ait fait ce voyage, pour ce qu'étant sur les lieux, il choisira lui-même les ouvriers et les acteurs qui lui sont nécessaires pour faire agir les fourneaux et les forges, et fera faire les outils propres à cet usage. Cependant je ferai travailler incessamment les mineurs qui sont ici à lui préparer quantité de bonnes matières à son retour, sur l'assurance qu'eux, aussi bien que lui, que ce métal est sans chiffre, sans sallarts et sans paille, impuretés qui corrompent ordinairement les mines. Ils assurent de plus qu'elle est brillante et fondante aisément, qu'elle a une terre sableuse qui lui fait un lestier favorable. Et on peut espérer qu'étant aussi douce qu'elle paraît, on pourra s'en servir à la fonte des canons que le dit sieur de la Potardière promet. Je ne serai en tout ceci que l'auteur de la découverte que je fis en 1668. J'offre de faire agir de tout mon mieux et lui se fait garant de tout le reste. Et promet, pourvu que je l'assiste de mes soins et de tout ce qui lui sera besoin que nous ferons au Roy un revenu considérable. »

En attendant les profits royaux, Talon pouvait au moins se réjouir des bons effets de son activité sur la population canadienne. Dans une longue addition à l'important mémoire du 10 novembre

1670, il écrit fièrement : « Depuis l'ouverture faite à la marine, la découverte des mines de fer et l'entreprise du goudron, le Canada est sorti de l'inaction dans laquelle je l'ai trouvé à mon retour, et tous ses habitants jusques ici femmes et filles ont la porte ouverte au travail, de manière qu'avec le secours que le Roy a eu la bonté de donner aux familles et les autres gratifications qu'il a répandues, l'argent qu'on emploie à la recherche et aux façons des bois, de même qu'au reste des entreprises que Sa Majesté fait faire, fait agir tout le monde, et personne n'ose plus tendre la main pour demander, s'il n'est enfant trop faible, ou homme trop âgé, estropié ou malade de maladie habituelle. »

En attendant le retour du sieur de la Potardière, Talon avait fait extraire quinze cents pipes de minerai, « plus qu'il n'en fallait, au dire des experts, pour deux fondages de trois mois chacun. » Ainsi, dès son retour, le maître de forge pourrait se mettre immédiatement à l'oeuvre. Malheureusement l'expert ne revint pas et l'amas de minerai attendit mélancoliquement des jours meilleurs. Il attendit fort longtemps. Le sieur Hameau le retrouvera intact, lors de sa visite au Cap-de-la-Madeleine, quinze ans plus tard !

Cependant Talon ne désarmera point. Jusqu'à la fin, il s'entêtera. On en trouve la preuve dans un mémoire au roi, en date du 2 novembre 1671 : « Le cuivre que j'envoie tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantagouagan fait connaître qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit de cette matière la plus pure que l'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cents. Les pères Jésuites se servent chez les Outaouais d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant, il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres détachées . . . Je ne parle plus des mines de fer puisque l'épreuve doit s'en faire en France, je dis seulement que durant l'absence du sieur de la Potardière j'ai fait travailler à lui préparer de la matière pour qu'il puisse agir s'il retourne . . . Je fis hier partir ces mineurs pour aller à vingt lieues d'ici vérifier une mine qu'on dit être de même ma-

tière, mais plus abondante; peut-être seront-ils de retour avant le départ du dernier vaisseau. Je souhaite que l'avis que j'ai reçu soit fidèle . . . J'aurais bien de la joie si le temps me découvrait des basses mines de fer et du cuivre propres à la fabrication des canons pour exempter Sa Majesté d'envoyer chez les voisins demander l'armement de ses vaisseaux et ce qui doit servir à la défense de ses places. On m'en fait espérer une de cuivre dans l'Acadie, de laquelle un nommé Minville que j'ai envoyé l'an passé m'a assuré avoir détaché un petit fragment dont mon Secrétaire est chargé. Mais je lui refuse créance jusqu'à ce que le Sieur de Saint-Lusson que j'y ai envoyé depuis un mois et duquel j'attends le retour m'ai fortement persuadé que cette mine se trouve par une abondance de matière qu'il a ordre d'en rapporter. »

Talon retourna en France (1672) sans avoir pu mettre en marche la grande industrie métallurgique qu'il rêvait d'offrir à ses maîtres pour le bien intérieur de la Nouvelle-France et pour la grandeur du royaume, de sa marine et de ses places fortes. Peu de temps avant son départ définitif, l'intendant put conférer avec le nouveau gouverneur, M. de Frontenac. Il le mit au courant de la situation et l'engagea à poursuivre les oeuvres qu'il n'avait pu qu'ébaucher.

A l'égard des mines de fer, le nouveau chef de la colonie avait déjà une opinion toute formée. Avant de quitter la France il s'était ouvert de ses projets et, dès le 24 juin 1672, Colbert lui avait donné pleine adhésion : « Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le Canada que d'y établir les fontes et la forge du fer, ce qui sera d'une très grande utilité pour ce pays-là, non seulement pour la consommation du bois, mais pour nous envoyer tout le fer que nous tirons de la Suède et des autres pays du nord . . . »

L'impétueux Frontenac arrivait au Canada le cerveau bouillonnant de projets. Il avait des goûts somptueux, rêvait de transformations grandioses. Malheureusement il ne possédait pas le sens de l'observation directe comme Talon, ni le scrupule de la mesure, de la pondération. Trop aristocrate pour s'intéresser aux besoins de la masse,

il s'appliquera surtout, par son faste et son culte jaloux, du protocole, à frapper l'imagination populaire, à lui imposer le respect du roi . . . et de son représentant. Il s'entoura d'une petite cour très exclusive, très exigeante, jalouse de tous les privilèges de préséances et autres.

En dépit de ces petits côtés de caractère, Frontenac présentait toutes les marques d'une personnalité exceptionnelle. Mieux équilibré, il aurait gaspillé moins d'énergies précieuses en chicanes aussi vaines que nuisibles. Il fut malgré tout un de nos plus remarquables gouverneurs.

A première vue le Canada lui fit excellente impression. Peu de temps après son entrée à Québec il s'en ouvre au ministre : « J'ai trouvé le Canada bien moins sauvage que je ne pensais, et je suis assuré que si vous lui continuez vos assistances, on y découvrira tous les jours de nouvelles choses à faire, car il renferme des trésors cachés, et l'on y peut établir des commerces qui n'éblouiront peut-être pas tout d'abord par de gains présents et considérables, mais qui s'augmenteront toujours avec le temps et seront d'une éternelle durée. » (2 novembre 1672).

Dans ce même document, — un mémoire tassé d'environ 7,000 mots, — Frontenac exprime sa confiance dans les réserves de minerai de la région trifluvienne. Il a pris la peine d'aller lui-même examiner le terrain peu de temps après son arrivée : « J'ai été ravi qu'on en a découvert une autre tout contre celle du Cap-de-la-Madeleine, qui est beaucoup plus riche et plus abondante, et qu'on aura de la peine à épuiser, puisqu'il y a quatre lieues de côtes depuis Champlain jusqu'au Cap, qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui en coulent le marquent assez, leurs eaux étant pleines de rouille. J'ai eu même la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentaient le fer à pleine bouche. »

Frontenac est prêt à passer aux actes. Il aime les décisions rapides, même si elles s'entachent d'imprévoyance. Talon pesait plus longuement le pour et le contre d'un problème avant d'y apporter

une solution. Le nouveau gouverneur propose tout de suite l'érection d'un haut-fourneau. Les difficultés techniques et autres ne l'inquiètent pas. Il tente de communiquer son enthousiasme au ministre : « Il est certain que si on établit une fois ces forges, elles apporteront de grands avantages, non seulement par le fer excellent qui s'y fera, mais encore par la consommation du bois qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre des gens qu'il faudra employer pour leur exploitation, qui contribueront aussi à la consommation des vivres et des denrées que nous commençons d'avoir de trop, et desquels, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leur bled, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes dont ils ont besoin. »

L'année suivante, autre appel, accompagné de détails alléchants. On a travaillé tout l'été aux mines trifluviennes. A deux lieues au-dessus de la ville on a trouvé des dépôts encore plus abondants et plus faciles d'extraction qu'au Cap. Mais la métropole est reprise par ses problèmes intérieurs et par les complications européennes. L'image de la Nouvelle-France se perd dans la brume ! Colbert répond de façon distraite et évasive aux diverses suggestions de son subalterne. Il ne daigne même pas faire mention des mines de fer.

Frontenac, raide et cassant avec ses inférieurs, est beaucoup plus souple avec ses maîtres ! Puisque la cour n'est plus intéressée aux mines, il ne serait pas sage d'insister. Il reviendra toutefois à la charge, quelques années plus tard (6 novembre 1679), mais sur un ton prudent : « Il y a si peu de gens en ce pays qui soient en état de faire travailler aux mines de fer, qui sont découvertes et abondantes, que, sans le secours de quelques personnes de France, il n'y a pas lieu d'espérer qu'il s'en trouve ici qui l'entreprennent. »

Le gouverneur a perdu graduellement son enthousiasme. Tout n'est pas rose pour lui au Canada. Il a porté de rudes coups, dont quelques-uns lui ont été rendus. Ce qui l'afflige le plus c'est la défaveur de la cour. Le roi lui a adressé une épître très raide et il s'en plaint amèrement. Le 14 novembre 1680, il écrit au maréchal de Belle-

fonds : « Ainsi je souffrirai tout, je ne me plaindrai de personne, et demeurerai, puisqu'on le veut, dans une grande inaction, hors pour les coureurs de bois que j'essaierai de détruire, en suivant néanmoins les ordres que l'on me prescrit, et en soumettant toujours mes avis à ceux des autres. » Ceci ressemble bien peu à Frontenac ! La disgrâce royale ne peut opérer pareille conversion. Frontenac récidiva sans doute, puisqu'on le rappela en 1682.

Son successeur Denonville ne le valait pas. De Meulles, l'intendant, non plus. Sous leur administration le redressement opéré par Talon, et partiellement maintenu par Frontenac, prit une courbe descendante. Les deux administrateurs s'entendaient assez mal. Leurs divergences percent même au sujet des forges. En 1683, l'intendant émet une opinion pessimiste : « Tout cela me fait conclure qu'il ne faut pas s'attacher aux mines dans ce pays. » A peine deux ans plus tard, Denonville prend une toute autre attitude : « Je suis persuadé, écrit-il au Ministre, qu'il y a auprès des Trois-Rivières une mine à faire une forge admirable. Je voudrais bien, Monseigneur, avoir ici un homme assez entendu et capable de faire les projets d'un bel établissement. » (13 novembre 1685). L'année suivante, nouvelle supplique : « J'ai envoyé visiter encore une fois cette année, la mine de fer qui est auprès des Trois-Rivières. Je suis sûr qu'il y en a bien au-delà de ce qu'il faut pour qu'on en manque jamais. »

La cour de France recommençait à se fatiguer du Canada; elle écoutait ses appels d'une oreille distraite et ennuyée. Au sujet des forges elle semblait prête à donner des privilèges de monopole aux Canadiens assez audacieux pour tenter l'aventure d'une exploitation métallurgique. Ses générosités s'arrêtaient là. D'autre part, les particuliers assez riches et assez compétents pour courir ce risque avec des chances de succès manquaient totalement dans la jeune colonie.

Seuls des industriels de la mère-patrie pouvaient s'attaquer à pareille tâche. Un moment, les directeurs des forges de Bretagne parurent intéressés au projet. Ils dépêchèrent même un des leurs, le sieur Hameau, pour mener une enquête sur place.

L'expédition du sieur Hameau constitue l'étude la plus complète jusqu'à cette date des gisements de fer au Canada. Le spécialiste arriva en Nouvelle-France au cours de l'année 1687. Parti de La Rochelle le 5 juillet, il prit terre à Chedabouctou après une traversée de quarante-six jours. Une semaine durant, il se promène en Acadie, vérifiant avec soin la valeur des dépôts signalés par les prospecteurs précédents. Il prend ensuite la direction de Québec et il demande incontinent « un canot et des canoteurs pour aller visiter la mine des Trois-Rivières ». Il examine au passage l'amoncellement de minerai extrait par les ouvriers de Talon et juge que la matière n'est pas d'excellente qualité. L'enquêteur s'attarde une dizaine de jours à explorer les alentours du poste trifluvien. A neuf milles des Trois-Rivières, sur le site même qui verra s'élever les Forges Saint-Maurice un demi-siècle plus tard, il note la présence de dépôts considérables et de bonne qualité. Ces vérifications faites, Hameau reprend la route de Québec, tout en explorant les terres de la rive nord, en aval des Trois-Rivières. Entré à Québec le 9 octobre, il repart aussitôt pour la Baie-Saint-Paul; la mine qu'il y trouve lui semble moins avantageuse que celle des Trois-Rivières. Le voilier *La Diligente*, qui doit le ramener en Bretagne, le cueille au passage, le 20 octobre. Escale à Chédabouctou, le 6 novembre. La saison est fort avancée, mais comme le vaisseau doit séjourner quelque temps à Chedabouctou, Hameau en profite pour piquer une pointe vers le Cap-Breton. Il veut décidément utiliser toutes ses minutes! Mais les malheurs le guettent dans cette dernière étape. Ses guides indiens ont flairé les « bonnes boissons » qu'il transporte dans ses bagages. Leurs convoitises s'allument; ils deviennent même inquiétants : « Ils rompirent ma cave où il y avait encore du vin et quatre à cinq flocons d'eau-de-vie que je cassai de crainte qu'étant ivres ils ne me maltraitassent . . . ce qui les irrita et me voulurent tuer. Leur furie se calma et ils me firent embarquer de nuit en canot pour leur faire donner de l'eau-de-vie chez les pêcheurs pour de l'argent qu'ils exigèrent de moi par force. »

Le malheureux n'était pas à bout de ses peines. Durant cette

course mouvementée, *La Diligente* avait levé les voiles sans attendre son important voyageur. Hameau se résigna à demeurer Canadien pour quelques mois supplémentaires. « Pillé, nu et dépourvu, les pêcheurs me menèrent à Chédabouctou où j'ai séjourné fort mal équipé de peaux l'espace de six mois et demi, depuis le 22 novembre 1687 jusques au 6 juin 1688. »

Cette mésaventure n'avait pas abattu le sieur Hameau. Il continua ses recherches, remontant la rivière Saint-Jean pour s'engager ensuite dans les eaux de la rivière des Trois-Pistoles qui le conduisirent au fleuve Saint-Laurent. Cette traversée prit douze jours. Son canot remonte ensuite le fleuve, mais le mauvais temps le bloque au cap Tourmente, et Hameau parcourt à pied les sept lieues de la côte de Beaupré. Sans perdre de temps, « s'étant un peu rafraîchi au dit Québec et vêtu à la française », l'enquêteur intrépide repart pour la Baie-Saint-Paul. Notons au passage la mention intéressante d'un moulin à scie à Baie-Saint-Paul et de deux autres en la *malle baie* (1688). Revenu à Québec, Hameau se dirige ensuite vers Montréal après un arrêt aux Trois-Rivières.

On ne peut accuser Hameau d'avoir procédé à la légère. Moins emballé que ne le sont d'ordinaire les lanceurs d'entreprises minières, il pèse tout soigneusement. A distance, il avait estimé les frais de construction d'un fourneau et de forges à 50 ou 60,000 livres. Enquête faite, il prévoit des déboursés d'au moins 200,000 livres (\$40,000. environ, valeur de l'époque; au moins un quart de million, valeur actuelle).

Le mineur breton conseillait de construire le fourneau « sur une petite rivière au-dessus de l'Etchemin, distante une lieue de Québec ». On trouvait là tous les bois requis pour la fabrication du charbon et le charroi de la mine recueillie à la Baie-Saint-Paul et aux Trois-Rivières se ferait « sur des gabares qui feront le voyage en un jour prenant le temps . . . » Mais Hameau rappelle que les conditions spéciales du Canada et l'éloignement de la France imposeront des dépenses très onéreuses. Il faudra double équipe d'ouvriers, « une tren-

taine au moins qu'on n'engagera qu'à force d'argent outre les gros gages dont il faudra les assurer . . . en plus soixante hommes pour les bois et le minerai . . . »

Le projet Hameau n'eut pas de suites. Malgré le sérieux de son enquête, ses pronostics de dépenses inquiétèrent le roi, qui écrivit, en 1688 : « A l'égard des mines de fer que le nommé Hameau a visitées, il paraît par son rapport qu'il n'a pas fait assez attention et il faudrait voir avant d'abandonner ce dessein tout ce qui peut se faire là-dessus, afin de ne pas se priver légèrement d'un semblable secours ».

En 1687, puis de nouveau en 1691, Bochart de Champigny rappela à son tour au ministre du roi la nécessité d'une forge « qui sauverait bien des maisons du feu par les poêles que nous aurions à grand marché, et donnerait à travailler à bien des paysans qui ne font rien pendant tout l'hiver. »

Puis le silence tombe pour une quinzaine d'années. M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, rattachera le grelot en 1705 . . . De nouveau le ministre demande des enquêtes et des rapports. Solution administrative trop commode ! il y avait plus de quarante ans qu'on examinait, analysait, étudiait, discutait, proposait ! Mais le marquis de Crisafy, Sicilien têtu, revient à la charge . . . et il arrache au roi une autre ordonnance plus précise. Cette fois, l'intendant Raudot reçoit mission d'étudier *soigneusement* la possibilité d'établir une fonderie aux Trois-Rivières ! Puis, calme et silence plats pour une dizaine d'années encore ! En 1714, l'intendant Bégon intervient à son tour et fait observer que la rareté et la cherté du fer paralysent l'établissement de moulins à scie et l'expansion des chantiers maritimes au Canada. Comme les autres, cette intervention tombe à plat. Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, continuera en vain, lui aussi, de supplier !

Les tas de mines empilés sur l'ordre de Talon un demi-siècle auparavant attendaient toujours ! Ils s'étaient si bien dissimulés qu'on avait perdu le souvenir de leur existence ! On commençait même à oublier le site des mines découvertes par Hameau et ses prédécesseurs.

Il y avait lieu de s'impatienter et de s'inquiéter. En 1717, le 13 janvier, les messieurs du Conseil Souverain, désireux d'ouvrir la nouvelle année sous le signe de l'action, décidèrent d'intervenir . . . et ils rédigèrent une supplique à Monseigneur le Régent :

« On ne peut révoquer en doute, écrivaient-ils, qu'il y ait des mines de fer aux Trois-Rivières et à la Baie Saint-Paul, parce qu'en 1687, le sieur Hameau, maître de forge et habile fondeur, qui demeure à la Fosse à Nantel, fut envoyé par ordre du roi en ce pays où il fit des épreuves suivant lesquelles les mines de fer des Trois-Rivières furent jugées très bonnes et abondantes, mais les procès-verbaux qui en ont été faits ne se trouvent pas et même aucun de ceux qui ont été présents à la recherche et aux épreuves que le dit Hameau en fit, n'ont conservé précisément l'idée des lieux où elles sont. M. Bégon a fait faire l'année dernière la recherche de ces mines par un habitant qui est fondeur, mais n'étant pas mineur et n'ayant pas les connaissances nécessaires pour découvrir les mines, il n'a rapporté qu'environ 80 livres de morceaux de mine qu'il a ramassés sur la terre.

« Comme il est à craindre que l'idée des lieux où sont ces mines se perde, ils croient qu'il est important de faire passer l'année prochaine, en Canada, un habile mineur auquel ils fourniront le nombre de soldats nécessaires, pour faire ouvrir ces mines et en faire des épreuves ».

Monseigneur le duc d'Orléans répondit sur un ton protecteur que la France possédait assez de fer pour en fournir tout le Canada !

Cette réponse cavalière eut peut-être le don de fouetter les Canadiens et de réveiller chez quelques-uns l'idée de se tirer d'affaires seuls. Trop compter sur l'Etat-Providence nuit à l'épanouissement de la débrouillardise individuelle. On dut néanmoins attendre encore une douzaine d'années avant de voir surgir l'homme assez riche et assez entreprenant pour oser prendre sur lui des responsabilités devant lesquelles l'Etat reculait.

En 1729, Poulin de Francheville, négociant à l'aise de Montréal,

sollicita le privilège d'exploiter les gisements de fer de sa seigneurie de Saint-Maurice et des territoires adjacents.

La naissance d'un fourneau aux Forges Saint-Maurice allait enfin clore une interminable série de palabres, d'enquêtes, d'expertises, de pétitions ! Depuis Talon, on avait beaucoup parlé, beaucoup écrit, sans aboutir à des actes. Soixante-cinq années de piétinements administratifs, c'est presque, en durée, la moitié de tout le régime français au Canada. Il a fallu tout ce temps pour amener la réalisation bien imparfaite d'une oeuvre fondamentale, dont tout le monde admettait l'urgence.

Misères des temps; misères aussi d'une administration trop lointaine, trop tirillée par des préoccupations contradictoires, et trop imprécise pour aboutir à une politique nette et cohérente.

A handwritten signature in black ink, reading "Abbé Albert Tessier". The signature is written in a cursive, flowing style with a prominent flourish at the end.